
Compte-rendu du Conseil d'École du 1^{er} avril 2021

Personnes présentes

Représentants des communes :

Mme Katia BEAUJARD, maire d'Hermonville

M. ROSTEIN représente Villers-Franqueux

Mme LABBÉ représente Thil

Parents élus : Mmes Hilde BIAIS, Lucile BONTEMPS, Céline CRÉQUY, Jessica LABBÉ, ainsi que M. David ROSTEIN.

Enseignants : Mmes Valérie LEICK, Isabelle MULLER, Betty LEFEBVRE, Magali LEGRAIN, Elise BRUN, Catherine COTE et M. Jean-Michel ALAVOINE (Directeur)

Excusées : Mme Sandra ROIG, Mme Sophie SIMON, Mme Sonia CANNEAU, Mme Laetitia PERTIN, Mme Séverine PANIER

Ordre du jour

- Perspectives de rentrée 2021
- Les actions menées depuis le dernier conseil d'école
- Les projets pour la fin d'année scolaire
- Informations et questions diverses

1/ Perspectives pour la rentrée scolaire de septembre 2021

Deux informations importantes concernant la rentrée prochaine

La fermeture d'une classe à l'école élémentaire.

La décision a été actée, le 25 mars lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN). Ce n'est pas une surprise puisqu'on avait déjà évoqué ce sujet lors des conseils d'école de juin 2020 et d'octobre 2020.

Avec 127 élèves prévus la moyenne par classe tombe à 25,5 après fermeture.

La fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire d'Hermonville.

Monsieur Alavoine informe le conseil d'école que la fusion des deux écoles d'Hermonville a été actée lors de ce même CDEN.

Monsieur Alavoine explique comment est né ce projet de fusion entre les deux écoles. Il dit avoir informé ses collègues et sa hiérarchie de sa décision de quitter la direction de l'école à la rentrée prochaine avant les vacances de Noël.

Ce n'est que mi-janvier qu'un projet de fusion a été évoqué. Il a été demandé à M. Alavoine et à Mme Banasiak de fournir des effectifs prévisionnels, juste avant les vacances de février.

C'est sur ces bases qu'ont commencé les discussions entre la collectivité territoriale et l'Éducation nationale, qui sont les seules décisionnaires, pour aboutir à un accord juste avant le CDEN.

Il est précisé qu'une fusion, à Hermonville, a du sens, puisque les deux écoles sont dans le même bâtiment, et que la taille de l'école après fusion restera raisonnable.

Monsieur Alavoine aborde ensuite la question du timing de cette décision.

Il convient que tout cela s'est fait rapidement, parce qu'il s'agissait aussi de prendre en compte le devenir des personnels. Dans le cadre d'une fusion d'écoles, il n'y a plus qu'un directeur. Et celui (ou celle) qui prend la direction de l'école fusionnée est le directeur ayant le plus d'ancienneté. Or, avec le départ de Monsieur Alavoine, il y avait un risque que le nouveau directeur arrivant à sa place ait une ancienneté supérieure à celle de Madame Banasiak et prenne donc la direction de l'école fusionnée si la fusion intervenait après le 25 mars.

Or, dans le cadre d'une fusion, il est préférable que la personne à la tête de la nouvelle école connaisse bien les écoles en question. C'est un gage de réussite.

La fusion de l'école permet aussi à aucune enseignante de partir suite à la fermeture d'une classe en élémentaire.

Monsieur Alavoine indique enfin que le conseil d'école va devoir émettre un avis consultatif sur cette fusion.

M. Rostein, qui intervient comme représentant des parents de l'école et président de l'association de parents d'élèves, adresse tout d'abord ses remerciements à l'équipe enseignante.

Il déclare ensuite que le projet présente des risques et des questionnements.

La méthode questionne : chaque projet de fusion d'école doit être anticipé et discuté avec les parents afin de procéder à un questionnement. Un calendrier marqué par la précipitation génère un climat de méfiance. Jusqu'au conseil d'école, aucun parent d'élève n'était au courant. Selon le code de l'éducation, la consultation du conseil d'école doit être préalable.

Sur le fond, une fusion présente des risques également puisque les effectifs sont globalisés sur un nombre de classes plus grand et qu'il est donc plus facile de fermer une classe (Le calcul de la moyenne des effectifs par classe se fera par la suite sur 8 classes et non plus sur 5 + 3). M. Rostein précise également que les fermetures de classes se font plus souvent dans le secteur rural.

Mme Beaujard réagissant par rapport à la crainte de fermeture explique que cette année, l'Inspecteur d'Académie de la Marne n'a pas fait de fermeture au-dessus de 25,5 élèves par classe. Elle précise également qu'il est difficile de faire des projections d'effectifs et que les effectifs prévisionnels ne sont pas fiables avec le lotissement et les constructions prévues à Hermonville et sur les autres communes.

Concernant la rapidité de la décision, Mme Beaujard ajoute qu'il semblait pertinent de conserver une personne comme Mme Banasiak pour gérer la fusion l'an prochain. De plus, la garantie d'une non fermeture à la rentrée 2022, demandée le 12 février, n'a été donnée que le 23 mars. Pas de fermeture à prévoir pour la rentrée 2022, car pas de fermeture après une fusion. Il y a une certaine souplesse que ce soit pour les ouvertures ou fermetures.

Mme Biais demande ce qu'apporte la fusion.

M. Alavoine : Les locaux à Hermonville se prêtent à une fusion, l'inscription ne sera plus nécessaire entre la maternelle et l'élémentaire, les projets seront davantage faits en commun. Pour les parents et les enfants, cela ne changera pas grand-chose.

Mme Beaujard ajoute que la fusion n'empêchera pas un enseignement de qualité. Les projets se construisent sur la totalité de la scolarité des enfants.

(Mme Beaujard, doit quitter la réunion vers 18h15, pour participer à une autre réunion.)

M. Alavoine expose les projections d'effectifs faites sur les années à venir et explique les hypothèses retenues.

La structure de l'école à la rentrée prochaine sera donc de 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

Pour ce qui est des classes élémentaires, les effectifs suivants sont annoncés. (Ils ont été actualisés depuis)

CP : 21 / CE1 : 23 / CE2 : 19 / CM1 : 24 / CM2 : 38

Mme Bontemps exprime ses craintes concernant les effectifs dans chaque classe et demande s'il n'y a pas de risque de voir plus de classes à double niveaux ?

M. Alavoine répond que cette problématique n'est pas inhérente à la fusion.

Avant de procéder au vote les délégués de parents s'expriment leurs regrets sur la forme et le manque de communication préalable auxquels M. Rostein ajoute ses inquiétudes sur le fond.

M. Alavoine procède au vote : 8 pour, 5 abstentions.

Le conseil d'école se prononce en faveur de la fusion de l'école élémentaire avec l'école maternelle.

2/ Actions menées depuis le dernier conseil d'école

- **Exercice anti-intrusion fait le 3 novembre 2020** : cela s'est bien passé, les enfants se sont cachés sous les tables, les stores ont été fermés ainsi que les portes. Le but de s'enfermer est de donner du temps aux secours.
Remarque : une sirène de mégaphone a été utilisée cette année et malgré cela (directeur situé au bureau) les classes de cycle 3, sans leur porte ouverte, n'auraient pas entendu l'alerte.
M. Alavoine ajoute que le Grand-Reims est au courant et que le projet de pose d'un dispositif d'alerte PPMS avec deux sonneries différentes (confinement ou fuite) est à l'étude. Ce type d'alarme a un coût financier élevé.
M. Rostein : a priori, toutes les écoles du Grand Reims ont ce problème, cela entraîne des travaux conséquents.
Mme Bontemps : les écoles de Reims ont été équipées de boîtiers noirs.
M. Rostein : c'est le Grand Reims qui garde la compétence des écoles.
- **Piscine avec Mme Legrain** : satisfaisant car les élèves non nageurs se débrouillent en 7 séances. Il est cependant dommage que la fin n'ait pas pu être faite. Il a été demandé pendant la réunion « piscine » que les anciens puissent finir leur session. L'objectif est cependant atteint.
Le 2 avril, la séance de piscine de la session 2 est maintenue. Dans 3 semaines, on peut penser que la piscine pourra être maintenue.
M. Rostein : le bus peut être autorisé à deux classes ?
Oui, les bus contiennent 59 places, cela permet de mettre une classe devant et une classe derrière.
- **Mobiklasse : lundi 29 mars**, une intervenante est venue faire une animation pour l'Allemand (initiation). Le collège de Saint Thierry a fait parvenir un article disant que les écoles du secteur avaient reçu une intervenante de la Mobiklasse.
- **Vente de fromages** : 1 500 euros, 611 kg de fromage vendus.

3/ Les projets pour la fin d'année scolaire

- **Intervention pour l'évacuation du bus** prévue le 13 avril mais reportée
- **Nettoyons la nature** : prévue le lundi 19 avril reportée en juin
- **Semaine de l'APER** : lundi 31 mai au vendredi 4 juin prévue (reconnectée avec l'évacuation du bus ?), à cela s'ajoute une initiation aux gestes qui sauvent (intervention de parents professionnels de la santé)
- **Sortie à Provins** : normalement 2 classes doivent aller à Provins et deux autres ultérieurement. Des intervenants de Provins doivent aussi venir animer des ateliers. Tout dépendra de la situation sanitaire et du protocole qui en découlera pour les écoles. Si cela ne se fait pas nous serons remboursés.
- **Kermesse** : pour l'instant elle est compromise. Un spectacle n'est pour l'instant pas envisageable.
M. Rostein : nous pouvons maintenir les dates de prises de décisions (fin avril début mai)
Art et Jazz est annulé cette année.
- **Opération fête des mères** : sac isotherme
- **APE : opération cookies et madeleines (+ de 500 euros), opération brioches reportée (surement annulée)**

4/ Question diverse

M. Rostein pose la question d'une maman. Qui fournit l'attestation pour l'employeur dans le cas de la fermeture d'une classe à cause du covid ?

M. Alavoine dit ne pas avoir encore d'instructions à ce sujet mais pense qu'elle sera fournie par le directeur d'école.